

NHM les SCPI

4,52% ! C'est le rendement moyen annualisé ("taux de distribution sur valeur de marché") qu'ont servi les SCPI (sociétés civiles de placement immobilier) au 30 juin 2019. La rémunération des SCPI s'élevait à 4,35% en moyenne fin 2018.

Les épargnants ont investi... 4,3 milliards d'euros sur le premier semestre 2019 !

C'est 78% de plus qu'au 1er semestre 2018 et 12% de plus que le record du 1er semestre 2017, (3,8 milliards d'€).

Pour verser des loyers aux particuliers, les sociétés de gestion réinvestissent l'argent placé par les épargnants . Sur le 1er semestre 2019, 3,6 milliards € d'acquisitions ont été investis vers des immeubles de bureaux (62%) ,des locaux commerciaux (11%) et de l'hôtellerie (7%) dont 47% en Ile-de-France, 34% à l'étranger dont l'Allemagne & 19% dans le reste de la France.

Attention : placer son argent sur des SCPI reste risqué. Le rendement attrayant délivré par ces produits d'épargne n'est pas garanti . Pour limiter les risques, il faut diversifier votre investissement. Il peut être intéressant de placer dans des parts de SCPI distribuées par plusieurs sociétés de gestion.

Mieux vaut se positionner sur différents types de SCPI : bureaux, commerces, Ehpad, résidences de tourisme. Diversifier aussi son placement sur le plan géographique.

source : association française des sociétés de placement immobilier (Aspim)

